

## **Compte-rendu**

### **Session plénière du CNDSI**

**20 juin 2023**

Le CNDSI s'est réuni en plénière sous la présidence de la Secrétaire d'Etat chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux, Chrysoula ZACHAROPOULOU, en présence de la Secrétaire d'Etat chargée de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de la vie associative, Marlène SCHIAPPA, la séance étant consacrée aux enjeux de l'ESS. C'est la première fois qu'une réunion plénière du CNDSI accueillait un autre membre du gouvernement.

**Lors de ses propos liminaires, la Secrétaire d'Etat** a remercié les membres du CNDSI pour leurs contributions complémentaires pour la préparation du CICID à l'issue de la réunion exceptionnelle du CNDSI qu'elle avait présidée quelques jours plus tôt. Elle a également remercié les organisations impliquées dans la préparation du Sommet pour un nouveau partenariat financier. La Secrétaire d'Etat a salué le format novateur de cette plénière, le collège de l'ESS ayant préparé des recommandations, sur lesquelles des discussions avaient eu lieu avec les membres du CNDSI et auquel le gouvernement allait répondre.

**Marlène SCHIAPPA a remercié la Secrétaire d'Etat, Chrysoula ZACHAROPOULOU,** a souligné qu'il existait un *momentum* pour l'ESS au niveau international, notamment grâce au travail interministériel commun. Elle a salué l'action d'ESS France et du groupe SOS pour leur forte mobilisation dans la tenue de ce CNDSI et rappelé que l'ESS était une économie de la coopération plutôt que de la compétition.

#### **I. Présentation des recommandations sur l'ESS**

**Alexandre LOURIE et Jean-Louis BANCEL (Collège de l'ESS)** ont présenté les recommandations recueillies par le collège.

M. BANCEL a souligné que le document, qui a notamment vocation à faire prendre conscience du rôle de l'ESS, n'est pas un point d'aboutissement mais un point de départ. Il souligne le *momentum* en faveur de l'ESS dans les organisations internationales (OIT, OCDE, ONU) qui ont adopté une définition de l'ESS. Il

recommande que la France continue de porter l'ESS dans les organisations multinationales, en convainquant notamment les grands bailleurs internationaux de la soutenir, considérant que « l'ESS est, partout dans le monde, un levier incontournable de développement humain, économique, social et territorial. ». D'autres pays tels que les Etats-Unis et le Canada ont intégré l'ESS dans leurs politiques de développement. La diffusion de l'ESS est un levier indispensable de développement qui peut, notamment à travers les acteurs locaux de l'ESS dans les pays du Sud, permettre aux travailleurs de sortir de l'économie informelle. Le développement de l'ESS ne doit pas amener à une démobilité des Etats ou des collectivités territoriales mais de contribuer à ce que les besoins et les attentes des populations soient exprimés et prises en compte. Le document doit servir de cadre de réflexion aux pouvoirs publics. Les ministères de tutelle de l'AFD sont invités à le prendre en considération dans la fixation des objectifs fixés au groupe AFD.

**Alexandre LOURIE** a souligné que les 26 recommandations sont le fruit d'une consultation de plus de 50 participants incluant le Groupe AFD, de la Commission Européenne, des acteurs de l'ESS du Nord et du Sud ainsi que des acteurs privés de l'investissement. Les recommandations sont regroupées en 6 catégories :

1. Adopter une définition large de l'ESS et se baser sur des indicateurs d'impact communs
2. Développer une politique de rayonnement et de coopération internationale en matière d'ESS
3. Inscrire l'ESS dans la politique étrangère menée au niveau de l'Union européenne
4. Inscrire le développement de l'ESS dans la feuille de route du Groupe AFD avec une coordination renforcée au plus haut niveau et une feuille de route ambitieuse
5. Compléter et clarifier le continuum d'outils d'investissements solidaires et durables de l'agence AFD et de Proparco à destination des acteurs de l'ESS afin de combler les « trous dans la raquette » pour les petites et moyennes entreprises sociales
6. S'appuyer sur les autres acteurs des investissements solidaires et durables dans une logique d'effet-levier public-privé par la « Blended Finance »

**Au terme des échanges préparatoires du 19 juin, auxquels 35 membres ou leurs représentants avaient échangé sur la note proposée par le collège de l'ESS, ont pris la parole au nom des membres du CNDSI en plénière:**

**Eric MANZI et Fatna EL KHIEL (collège des personnalités étrangères)** ont souligné que les politiques françaises devaient contribuer à l'amélioration de l'aide française au développement et à sa plus grande efficacité au bénéfice des populations,

essentiellement d'Afrique. Il s'est félicité de voir que l'ESS est prise en compte par l'AFD et soutient la création d'indicateurs d'objectifs vérifiables et réalistes. Il a appelé à une ouverture en travaillant conjointement avec d'autres acteurs tels que les banques multilatérales de développement. M. MANZI et Mme EL KHIEL ont souligné l'importance de la prise en compte des jeunes et des femmes, le rôle central des territoires et des collectivités territoriales dans l'ESS, et qu'ils soient alignés avec les ODD. Mme EL KHIEL a appelé à ce que la culture des pays soit prise en compte dans la promotion de l'ESS à l'international.

**Manuèle DEROLEZ (collège des associations)** a souligné qu'il était important de valoriser la diversité des acteurs concernés par l'ESS en France et à l'international, en prenant en compte les structures à lucrativité limitée (certains modèles d'entreprises, associations et fondations, etc.) afin de permettre aux pouvoirs publics de se doter d'outils adaptés. Elle a indiqué que le texte méritait de définir davantage ces différentes catégories d'acteurs et préciser les recommandations qui les concernent. Le collège des associations s'inscrit dans la volonté d'enrichir ce texte avec le collège ESS pour prendre en compte cette diversité.

**Richard TOUROUDE et Maha KERAMANE (collège des acteurs économiques)**, ont salué la méthode et le fond du travail préparatoire. Ils considèrent que, si l'ESS doit avoir accès à l'ensemble des outils de l'AFD, l'établissement de quotas serait contreproductif. Il serait préférable de privilégier des critères de sélection et d'éligibilité discriminants pour les entreprises, afin de pallier aux inégalités d'accès des acteurs de l'ESS aux marchés publics.

**Henri AREVALO (collège des Plateformes Multi-Acteurs)** a insisté pour que la dimension « solidaire » de l'ESS soit soutenue, alors que ce modèle économique pourrait se substituer au modèle dominant en s'inscrivant dans un marché régulé et contribuant à la protection des populations et biens communs. Il a salué le caractère démocratique de l'ESS, qu'il a qualifié *d'économie pour les générations futures*. Il a insisté sur le lien de l'ESS aux territoires et de la convergence avec les intérêts des différents acteurs des territoires. Enfin il a expliqué que la France a beaucoup à apprendre en matière d'ESS des pays partenaires.

**Lors de la réunion préparatoire du 19 juin, des remarques complémentaires avaient été apportées :**

**Jean-Baptiste CALLEBOUT (collège des syndicats)** a attiré l'attention sur le fait que l'ESS ne peut se substituer à l'Etat et qu'une attention particulière devait être portée à la protection des travailleurs de l'ESS. **Thierry VANDELDE (collège des fondations)** a souligné que les fondations accompagnent les acteurs de l'ESS et indiqué préférer que des clauses de durabilité soient intégrées dans les appels à projets plutôt que réservés à des acteurs spécifiques. Les participants ont appelé à reconnaître les

différentes familles de l'ESS. **Komi ABITOR** (collège des personnalités étrangères) a indiqué que les banques centrales (ex. BCAO) pourraient avoir un rôle important dans le financement des entreprises de l'ESS. **Alexandre LAURENT (DGT)**, a précisé que les outils financiers mobilisés ne pouvaient être les mêmes, qu'il s'agisse de l'internationalisation des acteurs de l'ESS ou du renforcement des écosystèmes locaux. Il a indiqué l'importance de recueillir des données et de cartographier les projets existants.

## **II. Réponse des Secrétaires d'Etat**

**Chrysoula ZACHAROPOULOU** a remercié le collège de l'ESS pour sa présentation et a salué le travail collaboratif mené avec tous les collèges du CNDSI et les acteurs de l'ESS. Elle a souligné que la France était pionnière en matière d'ESS et a rappelé la complémentarité entre l'ESS et le secteur lucratif. Elle a soutenu l'alignement de la définition de l'ESS avec les normes internationales et a appelé à une politique volontariste pour renforcer le rayonnement international de l'ESS.

La Secrétaire d'Etat a souhaité que l'AFD en collaboration avec le MEAE et la DGT puisse recenser, harmoniser et simplifier les outils de soutien déjà en place pour les structures de l'ESS. Cela permettra à l'Equipe France de gagner en cohérence et une meilleure lisibilité pour nos partenaires. Elle a également proposé la création d'un groupe de travail présidé par le MEAE et la DGT, réunissant les acteurs pertinents de l'ESS et les opérateurs français. Ce groupe aura pour mission de clarifier les initiatives existantes en matière d'ESS dans la politique de développement, de définir les objectifs de financement et d'accompagnement des acteurs de l'ESS à l'international, et d'identifier des outils d'action efficaces. Elle a souligné l'importance de mieux faire connaître l'ESS au sein de l'appareil diplomatique et a appelé à une meilleure reconnaissance de l'ESS dans le contexte de l'évolution mondiale. L'objectif du groupe de travail sera de parvenir à un document stratégique avec un état des lieux et des recommandations d'actions pour le soutien de la France à l'ESS à l'international. La secrétaire d'Etat a également demandé à la DGM d'étudier l'opportunité de créer un poste d'Expert Technique International (ETI) chargé d'accompagner un pays du Sud dans l'établissement d'un cadre légal favorable à l'ESS.

**Marlène SCHIAPPA** a salué les annonces de la Secrétaire d'Etat au développement et a remercié l'ensemble des parties prenantes au projet de résolution ESS qui avait été adopté avec succès par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle considérait que la définition adoptée était proche de celle de la loi cadre de 2014. La résolution appelait à la mobilisation des banques de développement, à travers des instruments financiers dédiés. Elle a salué la mobilisation de l'AFD en faveur de l'ESS, qui permettra la création d'entreprises sociales, le soutien d'entrepreneurs sociaux, les contrats à impacts. Elle a rappelé le partenariat signé avec l'AFD et le groupe SOS. Elle a souligné

que ce secteur gagnerait à se structurer davantage dans les pays en développement. Elle a indiqué qu'elle travaillera en interministériel sur les propositions présentées. Enfin elle a souligné qu'il y a des enjeux importants au niveau européen et appelé à la participation de tous au Forum mondial de l'ESS à Bordeaux.

**Christophe BORIES (DGT)** a salué les efforts de définition des termes et d'indicateurs dans les recommandations. Il estime que les objectifs sont pertinents, avec une réflexion large sur l'ESS impliquant l'ensemble du secteur privé. Il a indiqué que les propositions chiffrées sont des lignes rouges et qu'il n'est pas favorable aux quotas. Il a souligné que le Conseil présidentiel pour le développement a supprimé les objectifs de concentration géographique, sans introduire de concentration sectorielle. Il a suggéré que les travaux menés par le collège ESS en lien avec les autres membres du CNDSI pourraient s'articuler avec ceux du Conseil Supérieur de l'ESS.

**Laurent BIDDISCOMBE (AFD)** a souligné que l'ESS était au cœur de l'activité du Groupe depuis longtemps, et sera bien prise en compte dans le prochain Plan d'orientation stratégique de l'agence. Il a présenté les actions de l'AFD en soutien à l'ESS : en particulier le programme *Choose Africa 2* mis en œuvre en grande partie par Proparco, qui développe les écosystèmes économiques avec une dimension ESS ; Le Guichet OSC qui accompagne les associations avec un rôle d'incubateurs ; et le soutien aux politiques publiques en faveur de l'ESS par l'AFD. Il a souligné l'importance de renforcer l'intermédiation pour atteindre les entreprises sous le radar des entreprises classiques, et a rappelé les investissements dans les outre-mer où l'ESS représente 15% de l'emploi.

**Olivier RICHARD** a mis en avant la convergence d'intérêts autour de l'ESS et a précisé l'organisation du Groupe de travail qui pourrait être animé au MEAE par l'ambassadeur à la RSE en lien avec DGM/DDD, DGM/CIV et NUOI. Il a rappelé les engagements pris par la Secrétaire d'Etat.

### **III. Points divers**

Olivier RICHARD a indiqué que les **contributions des membres du CNDSI avaient été prises en compte dans la préparation du CICID**. Il a notamment cité l'objectif d'augmenter l'APD allouée au pays moins avancés, accorder une plus grande attention aux services sociaux de base, pérenniser le Fonds de soutien aux organisations féministes, réaffirmer une approche du développement basée sur les droits humains y compris sur les droits de l'enfant.

**Le Directeur général adjoint de la Mondialisation a apporté des précisions sur le SNPF**, dont l'enjeu est de financer le développement et la transition climatique. L'objectif sera de sortir du sommet avec une feuille de route claire.

### **IV. Avancées des GT et évaluation du CNDSI**

**Anne-Charlotte DOMMARTIN**, a indiqué que la RNV avait été publiée et que la synthèse des travaux du GT « Agenda 2030 » du CNDSI y été intégrée. Le rapport du GT fondations est en cours de rédaction. Elle a appelé les membres du CNDSI à partager la consultation numérique du GT Jeunesses [www.jeunes-monde-solidaire.fr](http://www.jeunes-monde-solidaire.fr) qui a recueilli plus de 1200 réponse dans 69 pays et était ouverte jusqu'au 7 juillet.

**Elle a présenté le calendrier de l'évaluation du CNDSI**, appelant les membres à indiquer avant la fin juillet leur souhait d'intégrer le groupe de référence ou de proposer des membres d'anciennes mandatures qui discutera et commentera les notes et rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les membres pourront aussi proposer une personnalité qualifiée neutre afin qu'elle préside le groupe de référence. Un comité technique sera composé de représentants du MEAE et de deux membres du CNDSI, et un secrétariat assuré par le pôle de l'évaluation et de la performance de la DGM. Les résultats sont attendus pour juin 2024.

La date de la 3<sup>e</sup> plénière de l'année devrait être annoncée en septembre.

# **L'Économie Sociale et Solidaire**

**Un levier incontournable de la politique française  
de développement et de solidarité internationale**

Note de synthèse du Collège de l'Économie Sociale et Inclusive rédigée sous la direction d'Alexandre Lourié (Groupe SOS) et de Jean-Louis Bancel (ESS France) et remise à l'occasion du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale (CNDSI) du 20 juin à Chrysoula Zacharopoulou, Secrétaire d'État auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux, et Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative.

## Contexte

La réunion du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) du 20 juin 2023 porte sur l'Economie sociale et solidaire (ESS).

Conscient que le CNDSI est le lieu où, grâce à un échange large et démocratique, peut s'élaborer une politique nationale – et pas seulement publique – de développement, le collège des acteurs de l'Economie sociale et inclusive a souhaité mettre à disposition des différentes parties prenantes un document permettant de situer l'importance que représente, tant en France que dans le monde, l'activité des acteurs de l'ESS pour permettre la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée Générale de l'ONU.

Dans cette perspective, Alexandre Lourié (Groupe SOS) et Jean-Louis Bancel (ESS France), membres du collège des représentants des acteurs de l'Economie sociale et inclusive, ont mené des consultations et des réflexions afin de formuler des recommandations destinées tant aux acteurs publics qu'aux autres parties-prenantes du CNDSI.

## Préambule

L'ESS regroupe différentes familles d'acteurs, portant des fonctions sociales et économiques différentes et complémentaires, avec des modèles économiques également différents. Leurs statuts varient en fonction des cadres réglementaires nationaux. En France, l'ESS est composée d'acteurs à lucrativité limitée (e.g. entreprises, coopératives, mutuelles) et d'acteurs non lucratifs (e.g. associations, fondations).

Les recommandations ci-dessous mentionnées ont pour objectif de mettre en avant auprès des pouvoirs publics français des dispositifs et des outils adaptés au développement et à la promotion de l'ESS.

## Sommaire

- I. L'ESS est un outil incontournable de développement humain, économique et territorial, reconnu comme participant au développement durable. 9**
  - II. Des avancées pour reconnaître l'ESS comme un moteur incontournable du développement durable et inclusif. 10**
  - III. Propositions pour renforcer la place de l'ESS dans la politique étrangère de la France, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, au sein du Groupe AFD et en partenariat avec les autres acteurs des investissements solidaires et durables 11**
- Remerciements 14**



## I. **L'ESS est un outil incontournable de développement humain, économique et territorial, reconnu comme participant au développement durable.**

**Il existe un lien historique fort entre ESS et développement.** Depuis l'apparition et le développement, dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, des coopératives, mutuelles et associations, la démarche démocratique d'économie sociale a démontré son rôle clé dans le développement humain et économique des pays européens. Par leurs actions, les acteurs de l'économie sociale sont passés du rôle de « *réparateur des insuffisances* » ou inconvénients du développement économique de la Révolution industrielle à des créateurs de biens et de services, considérés aujourd'hui comme caractéristiques d'un haut niveau de développement. Ce rôle n'a pas été limité aux seuls pays européens : les coopératives et autres formes d'économie démocratique ont tenu une place importante dans des pays impliqués dans la première mondialisation (e.g. les Etats-Unis, le Canada, la Russie, le Japon, l'Argentine). La capacité des organismes d'économie sociale à promouvoir une vision du développement qui ne soit pas restreinte à la seule économie se traduit par la contribution à la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), que se sont appropriés les organisations internationales d'acteurs de l'ESS. Les acteurs de l'économie solidaire ont, de tout temps, été clés dans la solidarité internationale. Il est également utile de rappeler que l'ESS adopte une démarche fédérative, y compris à l'échelon mondial. Souvent composée d'une myriade d'acteurs enracinés localement, l'ESS se caractérise par un refus de la domination au profit de la coopération. Cette démarche d'échanges, y compris au niveau international, s'est illustrée par la création, en 1895, de l'Alliance coopérative internationale. De telles structures non gouvernementales ont contribué à faire émerger des organisations intergouvernementales en faveur de la paix et du développement harmonieux entre les nations.

**Plusieurs pays ont déjà inclus l'ESS dans leur stratégie nationale de développement international,** tant dans les pays d'intervention que dans le déploiement de leurs actions. Illustrons cela en matière de coopératives. Il existe aux Etats-Unis le World Council of Credit Unions (WOCCU) qui promeut dans 118 pays la place des "credit unions" comme instruments financiers au service du développement, et le Overseas Cooperative Development Council (OCDC) qui coordonne les actions de développement des coopératives américaines. Au Canada, il existe des agences d'aide au développement créées par des acteurs de l'ESS et bénéficiant de crédit de l'aide publique au développement, telles que Desjardins Développement International (DID)<sup>1</sup> ou SOCODEVI<sup>2</sup>. En Europe, on pourrait citer l'exemple suédois du Swedish Cooperative Center (SCC) en partenariat avec l'agence nationale de développement (SIDA), l'exemple italien de Coopermondo, ainsi que les exemples de la Cooperative Europe Development Platform<sup>3</sup> et du rapprochement entre Cooperative Europe et l'ACI qui a permis la conclusion, en mars 2016, d'un partenariat pour soutenir le rayonnement de la démarche coopérative dans les pays en voie de développement.

**L'ESS se caractérise par son enracinement dans les territoires et les collectivités territoriales sont des acteurs clés** de sa structuration et de son développement, comme en témoigne en France le RTES.

Ainsi, les liens entre ESS et développement sont forts et anciens, et font des acteurs de l'ESS un moteur incontournable de la politique de développement et de solidarité internationale française. Au-delà de ces bases historiques, il faut se réjouir des avancées internationales pour faire mention du rôle des acteurs de l'ESS en faveur d'une démarche globale de valorisation du développement humain, en particulier sous la forme de la réalisation des objectifs du développement durable de l'ONU.

---

<sup>1</sup> [Développement international et microfinance - Desjardins](#)

<sup>2</sup> [SOCODEVI - Coopérer, Enrichir, Partager](#)

<sup>3</sup> [Cooperative Development Support Archives - Cooperatives Europe \(coopseurope.coop\)](#)

## II. Des avancées pour reconnaître l'ESS comme un moteur incontournable du développement durable et inclusif.

L'ESS bénéficie d'une reconnaissance accrue de la part des organisations internationales multilatérales. Cette reconnaissance s'appuie sur une démarche de longue haleine où les acteurs français de l'ESS ont été actifs. Une des premières étapes de cette reconnaissance a été l'adoption, en juin 2002, de la résolution 193 de l'Organisation internationale du travail (OIT), reconnaissant le rôle des coopératives démocratiques, telles que définies par la définition de l'ACI, pour la promotion des travailleurs. Sur la proposition de l'ACI, l'ONU a décidé de faire de 2012 l'année internationale des coopératives. En juillet 2015, la conférence d'Addis-Abeba pour définir le nouveau cadre de la politique de développement a reconnu les entreprises privées et les coopératives parmi les acteurs pouvant jouer un rôle dans les actions de développement<sup>4</sup>. La plateforme internationale de rencontre « ESS forum International » mobilise également un réseau de relations dans les structures internationales de l'ESS (e.g. RIPESS, Social Economy Europe, Alliance Coopérative Internationale).

On assiste aujourd'hui à un véritable *momentum* politique international pour l'ESS, qui fait l'objet d'une reconnaissance croissante dans le monde. Plusieurs institutions multilatérales se sont ainsi dotées de cadres et stratégies de promotion de l'ESS, parmi lesquels le plan européen d'action pour l'économie sociale adopté fin 2021<sup>5</sup> et qui inclut un volet de promotion de l'économie sociale à l'international, la recommandation de l'OCDE pour l'ESS et l'innovation sociale<sup>6</sup>, et la résolution de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'ESS et le travail décent, adoptée en juin 2022, dans laquelle « *l'économie sociale et solidaire comprend les entreprises, les organisations et les autres entités qui mènent des activités économiques, sociales ou environnementales servant un intérêt collectif et/ou l'intérêt général, et qui reposent sur les principes de coopération volontaire et d'entraide, de gouvernance démocratique et/ou participative, d'autonomie et d'indépendance, ainsi que sur la primauté de l'humain et de la finalité sociale sur le capital en ce qui concerne la répartition et l'utilisation des excédents et/ou des bénéfices, ainsi que des actifs* »<sup>7</sup>. En novembre 2022, l'Union africaine a à son tour adopté un Plan Stratégique Décennal pour l'ESS<sup>8</sup>.

Le 18 avril dernier, l'ONU s'est jointe au mouvement en adoptant une résolution<sup>9</sup> reconnaissant l'ESS et son potentiel sur le plan du développement durable et l'atteinte des ODD d'ici 2030. Cette dernière étape est le fruit d'une volonté collective de quelques Etats membres, avec une forte implication de la France notamment à travers l'alliance Pact for Impact. Cette résolution a été promue à l'occasion du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF) qui a réuni pour la première fois sur le continent africain, à Dakar, plus de 5 000 personnes de 250 villes et 70 pays, du 1<sup>er</sup> au 6 mai<sup>10</sup>.

Les acteurs de l'ESS français bénéficient d'une place privilégiée dans le paysage du développement international. La diversité des acteurs composant l'écosystème de l'ESS en France a été consacré dans la loi du 31 juillet 2014. Avec le réseau de contacts et de relations de chacun d'entre eux à l'international, la France a de sérieux atouts pour devenir une référence internationale en matière d'ESS. Le Forum Mondial 3zéro organisé tous les ans par la plateforme Convergences contribue à

---

<sup>4</sup> §35. « L'entreprise privée, l'investissement, l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité et donc de la croissance économique et de la création d'emplois. Nous reconnaissons la diversité du secteur privé, qui va des microentreprises aux coopératives et aux sociétés multinationales. Nous engageons toutes les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la solution des problèmes du développement durable. Nous les invitons à s'engager comme partenaires dans le processus de développement, à investir dans les domaines critiques pour le développement durable et à passer à des modes de production et de consommation plus viables à terme. »

<sup>5</sup> <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1537&langId=en>

<sup>6</sup> <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0472%20>

<sup>7</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_848076.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_848076.pdf)

<sup>8</sup> [https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/sse/WCMS\\_861451/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/sse/WCMS_861451/lang--en/index.htm)

<sup>9</sup> [https://unsse.org/wp-content/uploads/2023/05/A\\_RES\\_77\\_281-FR.pdf](https://unsse.org/wp-content/uploads/2023/05/A_RES_77_281-FR.pdf)

<sup>10</sup> [https://base.socioeco.org/docs/gsef\\_2023\\_declaration\\_de\\_dakar.pdf](https://base.socioeco.org/docs/gsef_2023_declaration_de_dakar.pdf)

donner de la visibilité aux acteurs de l'ESS, tant français et qu'europeens, et à développer des liens avec des partenaires de l'ESS des pays du Sud. Le transfert à Bordeaux du siège du Global Social Economy Forum contribue également à ce rayonnement français en matière d'ESS et la ville devrait accueillir la prochaine édition du Forum. Il est un autre exemple où le travail de conceptualisation réalisé par notre pays a eu un impact favorable dans le domaine du développement, à savoir le commerce équitable. Le récent travail d'évaluation de la loi ESS conduit par le Conseil Supérieur de l'ESS à la demande de la secrétaire d'Etat à l'ESS et à l'engagement associatif a montré que la définition du commerce équitable fixé par l'article 94 de la loi a eu un rôle positif pour clarifier cette activité. Cette définition française a contribué à clarifier les concepts à l'échelon mondial pour les opérateurs de ce marché.

**La contribution des acteurs privés à la politique de développement française jouit d'une reconnaissance accrue.** Dans la foulée de la stratégie d'Addis-Abeba, la contribution des acteurs privés est au cœur des réflexions du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Groupe AFD. Ainsi, la loi du 4 août 2021<sup>11</sup> relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales nommait dans son article 4 les entreprises, et notamment celles de l'ESS, parmi les acteurs jouant « *un rôle essentiel pour la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.* ». Ces réflexions se poursuivent en ce qui concerne le déploiement de la politique publique de développement dans le cadre de plusieurs instances dont le CNDSI, le Conseil présidentiel du développement (CPD), le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID).

Si elle n'est pas le seul objectif visé par les entreprises à lucrativité limitée, mutuelles et coopératives de l'ESS, leur recherche d'efficacité économique peut être un levier utile dans les pays visés par la politique de développement de la France. Ce faisant, il est légitime que les pouvoirs publics s'adressent aux acteurs de l'ESS, dans le respect de leur autonomie, comme des partenaires clés aptes à être mobilisés et soutenus dans le cadre d'investissements solidaires et durables. L'ESS contribue à la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, en « encapacitant » les personnes.

Cette logique d'investissement doit se réaliser en complémentarité et non au détriment des actions d'aide au développement existantes. Elle doit également s'accompagner d'un renforcement des capacités des acteurs de l'ESS.

Les propositions formulées dans cette note fournissent des éléments de discussion pour poursuivre le dialogue sur le thème de la structuration de l'ESS dans les politiques étrangères et de développement de la France. Un groupe de travail dédié pourrait être mis en place pour approfondir de manière concertée l'opérationnalisation de ces propositions.

### **III. Propositions pour renforcer la place de l'ESS dans la politique étrangère de la France, au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, au sein du Groupe AFD et en partenariat avec les autres acteurs des investissements solidaires et durables**

#### **Adopter une définition large de l'ESS et se baser sur des indicateurs d'impact communs**

1. S'arrimer à une définition large de l'ESS : celle de l'OIT reprise par la résolution de l'ONU du 18 avril 2023, qui permet de dépasser les frontières françaises et d'englober les différents périmètres en vigueur à l'international (e.g. le terme d'économie sociale et inclusive déjà en vigueur au sein du CNDSI et du Groupe AFD).
2. Faire émerger un référentiel commun d'indicateurs extra-financiers sociaux et environnementaux en particulier pour les acteurs de l'ESS à lucrativité limitée, basé sur les taxonomies existantes, communément partagé entre acteurs publics et privés, qui s'applique à tous les pays.

#### **Développer une politique de rayonnement et de coopération internationale en matière d'ESS**

<sup>11</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043898536/>

3. Porter l'inclusion et le développement de l'ESS au niveau des organisations internationales (e.g. UNESCO, PNUD, OMS, FAO). La France peut s'appuyer sur le travail réalisé à l'ONU, la résolution adoptée et sa position privilégiée au sein de plusieurs organisations et fonds multilatéraux pour y porter un plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion de l'ESS dans leurs stratégies.
4. Œuvrer à la création d'écosystèmes favorables au développement de l'ESS dans les pays qui n'en sont pas dotés. Il s'agit à la fois de cadres juridiques, de réseaux, de financements dédiés, de clusters dédiés au suivi de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'ESS et à la fabrication de données sur le secteur.<sup>12</sup>
5. Inclure l'ESS dans la diplomatie, en particulier la diplomatie économique, de la France. Cela implique de porter le sujet à la Conférence des ambassadeurs, et de confier une feuille de route affirmée en matière d'ESS aux conseillers économiques, culturels et aux conseillers aux affaires agricoles du réseau diplomatique.
6. Encourager le développement de partenariats entre les acteurs de l'enseignement supérieur français et de pays partenaires, notamment africains, pour développer une offre de formation locale à l'ESS, et favoriser la recherche et le partage d'expertise mutuelle sur le sujet.
7. Développer les liens entre les acteurs de l'ESS français et internationaux par le biais des projets de coopération des collectivités territoriales. Pour cela, le GSEF peut constituer un espace de dialogue et de coopération approprié.
8. Organiser tous les ans des « journées régionales de l'ESS » dans les régions du monde où la France dispose d'une présence diplomatique forte. Se réuniraient à cette occasion, sur organisation collégiale, les acteurs locaux de l'ESS, le réseau diplomatique français et européen sur place et des représentants du secteur privé ne relevant pas de l'ESS du pays, en lien avec les organisations régionales (e.g. CEDEAO) et les pays qui en assument la présidence tournante.
9. Viser de dédier une part significative (e.g. objectif de 25 %) du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) et du Fonds équipe France à l'ESS d'ici 5 ans, en y facilitant l'accès.

#### **Inscrire l'ESS dans la politique étrangère menée au niveau de l'Union européenne**

10. Faire de l'ESS un pilier du partenariat Europe-Afrique<sup>13</sup> en l'incluant dans les feuilles de route des délégations de l'UE dans les pays africains et en prévoyant en marge des sommets UE-UA une séquence dédiée à l'ESS, sur le modèle du EU-Africa Business Summit, rassemblant les acteurs européens et africains pour initier et accélérer les partenariats.
11. Soutenir la création d'un fonds multi-bailleurs européen dédié à la structuration de l'ESS locale dans les pays les plus vulnérables.
12. Mettre en place un programme inspiré du modèle « Erasmus » de parrainage, de voyages apprenants dédié à l'ESS, pour un partage mutuel d'expertise. Cela peut s'inscrire dans un élargissement et renforcement des programmes de volontariat international.
13. Œuvrer à la valorisation des acteurs de l'ESS au sein des programmes européens d'accompagnement de jeunes entrepreneurs, comme l'initiative « Investing in Young Businesses in Africa », à travers des indicateurs dédiés.

#### **Inscrire le développement de l'ESS dans la feuille de route du Groupe AFD**

14. Inscrire l'ESS comme une priorité du plan stratégique de l'AFD et dans la fixation de ses objectifs et moyens en cours de redéfinition. Cela par le renforcement de la coordination transversale au sein du Groupe AFD en matière d'ESS, notamment en renouvelant la feuille de route "Social and Inclusive Business" arrivant à terme en 2023 et avec un rattachement à la Direction générale du Groupe ; et par le renforcement des capacités du Groupe AFD en internalisant des compétences (e.g. *via* des recrutements, de la formation) en matière d'ESS et en nommant un guichet/interlocuteur dédié à l'agence AFD ainsi qu'à Proparco.
15. Développer une offre plus engagée et systématique d'appui aux Etats qui le souhaitent pour les accompagner dans leur démarche de création d'écosystèmes favorables au développement de

<sup>12</sup> A titre illustratif, parmi les 19 pays qui étaient jugés prioritaires de l'APD française, seuls 3 disposent d'un cadre légal et/ou d'outils directement dédiés à l'ESS, soit 16 % ; un objectif pourrait être de passer à 80 % d'ici 5 ans.

<sup>13</sup> <https://www.euractiv.fr/section/economie/opinion/faire-de-less-un-pilier-du-partenariat-europe-afrique/>

l'ESS, avec une feuille de route et des moyens dédiés, en coopération entre l'AFD, Proparco, Expertise France, et d'autres acteurs publics et privés porteurs d'expertise en la matière. Cette offre est aujourd'hui portée par la direction FIN de l'agence AFD, en appui à seulement 2 pays à ce jour.

16. S'appuyer également sur les OSI dans leur rôle d'appui et de renforcement des acteurs de l'ESS à l'étranger et promouvoir les collaborations opérationnelles entre les différentes familles de l'ESS en France au profit de l'éclosion de l'ESS dans les pays partenaires.
17. Introduire et renforcer les critères relevant de l'ESS dans les marchés publics de l'AFD, pour permettre par exemple à ce qu'au moins un acteur de l'ESS fasse partie des consortiums en tant que garant d'un investissement solidaire et durable. Cela s'inscrit dans la lignée des dispositions sur la commande publique de la loi consacrée à l'ESS en France.

#### **Compléter et clarifier le continuum d'outils d'investissements solidaires et durables de l'agence AFD et de Proparco à destination des acteurs de l'ESS**

18. Développer significativement les outils intermédiés de financement et de garantie destinés aux institutions qui financent les acteurs de l'ESS (e.g. banques, fonds et institutions de microfinance partenaires), tant sur l'amorçage (e.g. tickets à partir de 50K€) que sur le passage à l'échelle (e.g. tickets à partir de 500K€), en dette, subvention et en fonds propres. Etant entendu que la multiplication d'initiatives intermédiées permettrait de répondre aux besoins fortement exprimés par les acteurs sans supporter les contraintes d'une gestion d'offre directe.
19. Viser de dédier une part significative (e.g. objectif de 20 %) des investissements de Proparco et du programme "Choose Africa" à des structures relevant de l'ESS d'ici 5 ans.
20. Simplifier le dispositif de garantie du Groupe AFD pour le rendre plus facilement accessible *in fine* aux acteurs de l'ESS locale.
21. Favoriser les investissements à fort impact social et écologique de Proparco auprès d'acteurs de l'ESS, sous forme de bonification prenant en compte l'impact social et environnemental des projets, au-delà de leur retour financier direct.
22. Concernant le dispositif de contrats à impact, tirer les enseignements du projet pilote en Ethiopie, pour le cas échéant passer ce dispositif à l'échelle en l'ouvrant aux acteurs de l'ESS.

#### **S'appuyer sur les autres acteurs des investissements solidaires et durables dans une logique d'effet-levier public-privé**

23. Promouvoir et encourager les investissements privés ciblant les acteurs de l'ESS par la "Blended Finance", en simplifiant et en développant des garanties et des co-investissements publics, en particulier sur les tranches risquées de financement avec des mécanismes de financement de premières pertes qui encouragent l'investissement privé auprès des acteurs de l'ESS. Pour cela, l'AFD et Proparco peuvent davantage mobiliser les garanties de l'UE.
24. Initier directement des fonds de « Blended Finance » par appel d'offre à destination des acteurs de l'ESS (e.g. sur le modèle de fonds lancés par la KfW) avec un apport financier sur les tranches les plus risquées pour avoir un effet levier sur l'attraction de capitaux privés.
25. Créer un espace de dialogue entre financeurs publics et privés dans le cadre de la nouvelle feuille de route du Groupe AFD, afin de développer la stratégie de « Blended Finance » dans la démarche d'investissements solidaires et durables, incluant notamment les acteurs de l'investissement ainsi que les fondations.
26. Dans le cadre des réflexions autour de l'architecture financière mondiale, encourager les acteurs financiers (banques, fonds, FMI, Banque mondiale) à adopter des taxonomies extra-financières communes guidant l'allocation des capitaux publics chez les gestionnaires de fonds privés en fonction de critères sociaux et environnementaux exigeants.

### III. Remerciements

Alexandre Lourié et Jean-Louis Bancel remercient les personnes interrogées dans le cadre de cette consultation informelle, ainsi que Mahaut de Fougères pour sa coordination. Les opinions exprimées dans cette note n'engagent ni ces personnes ni les institutions dont elles sont membres.

- Maud Anjuere, Directrice des opérations, Makesense Africa
- Frédéric Apollin, Directeur exécutif, AVSF
- Henri Arevalo, Représentant des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs, Président, Occitanie Coopération
- Virginie Arnaud Le Pape, Chargée d'investissement, AFD
- Frédéric Bailly, Vice-Président Exécutif du Groupe SOS
- Anne-Leïla Batel, Directrice générale, PULSE
- Tony Bernard, Directeur général, Impact Tank
- Raynald Blion, Directeur général, Coordination Sud
- Olivier Bruyeron, Président, Coordination Sud
- Rachel Chambolle, Coordinatrice, CLONG-Volontariat
- Emilie Debled, Directrice générale, Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI)
- Stéphanie Delepine, Chargée d'actions de formation, Entrepreneurs du monde
- Jérôme Dupuis, Chef de projets – partenariats avec les Organisations de la société civile, AFD
- Sébastien Duquet, Deputy Head of Asset management Emerging Markets, Mirova
- Jean-Luc Galbrun, Chargé de mission, Coordination Sud
- Béatrice Garrette, Directrice générale, Fondation Pierre Fabre
- Christophe Haushofer, Proparco
- Amandine Hersant, Directrice générale, Planète Urgence
- Bouna Kane, Directeur Afrique, Simplon.co
- Maha Keramane, Responsable du Positive Impact Business Accelerator, BNP Paribas
- Patrick Klein, Chef de secteur – économie sociale et entrepreneuriat social (DG GROW), Commission européenne
- Flore Latournerie, Chargée de projets internationaux, FAIR
- Yohann Marcet, Directeur du pôle Expertise & Impact, Groupe SOS
- Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre du Niger, Président honoraire du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) - OCDE
- Arnaud Mourot, Directeur, Ashoka Europe
- Audrey Négui, Directrice générale, PPI – People Power Inclusion
- Fathi Nouira, Gestionnaire de portefeuille, Entrepreneurs du monde
- Jérôme Oberreit, Directeur exécutif, BRAC International
- Baptiste Pécriaux, Directeur général, Impact Campus
- Guillemette Petit, Directrice générale, PLAY International
- Hélène Picart, Responsable d'équipes projet - Entrepreneuriat et Economie inclusive, AFD
- Fanny Roussey, Directrice exécutive, Convergences
- Jon Sallé, Responsable de l'observatoire de la finance à impact social, FAIR
- Mamba Souaré, Co-fondateur et Directeur innovation, Makesense Africa
- Benjamin Soudier, Directeur général, Santé Sud
- Damien Thiery, Directeur général, Ateliere Fara Frontiere
- Laurence Tommasino, Déléguée générale, GERES
- Richaud Touroude, Directeur des affaires internationales, Fédération nationale des travaux publics
- Xuan-Dai Veret, Coordinatrice générale, Alliance Pact for Impact
- Alex Walford, Policy Officer - Team Europe Initiative 'Investing in Young Businesses in Africa' (DG INTPA), Commission européenne
- Philippe Zaouati, Directeur général, Mirova

## **Annexe : interventions in extenso de membres du CNDSI**

### **Intervention de Jean-Louis BANCEL (ESS France)**

Mesdames les ministres, Mesdames, Messieurs

C'est un honneur mais surtout un plaisir pour le collège des acteurs de l'Economie Sociale et Inclusive (terme du décret créant le CNDSI) de vous présenter ce document de travail qui se veut une étincelle pour faire prendre conscience à toutes les composantes autour de la table du rôle clé que joue et pourrait encore davantage jouer la démarche d'ESS dans la politique internationale et de développement de notre pays toutes composantes confondues (société civile, Pouvoirs publics nationaux et territoriaux). Il ne s'agit pas rédiger, dans le cadre d'un consensus mou, les termes de référence d'instruction aux pouvoirs publics sur le bon emploi des fonds publics mais, dans le cadre des échanges de cette matinée, de montrer comment par le biais du dialogue notre pays prend sa part à la mise en œuvre des ODD

En ce sens la réunion de ce jour est davantage un point de départ qu'un point d'aboutissement. Nous espérons que les échanges qui auront également lieu plus tard dans le cadre du CSESS soit l'occasion de prolonger les échanges de ce jour.

Avant de laisser le soin à Alexandre Lourie se soin de vous présenter les premières propositions que nous suggérons, permettez-moi de vous présenter les messages essentiels que nous souhaitons faire passer ce matin.

1° Autour de la table de ce conseil notre collège ne constitue pas les seules composantes au sens de où nous l'entendons dans notre pays depuis la loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, d'autres collèges sont composés par des entités qui, chez nous appartiennent à l'ESS (Associations, ONG, fondations...) Nous sommes heureux de poursuivre avec eux dans cette enceinte des échanges fructueux. Il ne s'agit donc pas pour nous d'introduire des débats de sémantique ou d'exporter dans le reste du monde des définitions françaises. Pour avoir avec le soutien actif des pouvoirs publics français contribué à ce que plusieurs institutions multilatérales (OIT, OCDE, ONU) fixent une définition de l'ESS. Nous souhaitons que celle-ci serve de référence dans le déploiement des politiques menées par les organisations multilatérales et en particulier les bailleurs de fonds. L'ESS ne doit plus être oubliée dans les politiques de développement des organisations internationales. Les instances de l'ESS française sont prêtes à apporter leur concours dans ce domaine.

Sur ce terrain nous avons constaté que d'autres pays du Nord (pays de l'Europe du Nord, mais également USA et Canada) sont plus engagés que nous dans ce domaine.

2° Notre proposition s'appuie sur l'idée simple et démontrée que l'ESS est, partout dans le monde, un levier incontournable de développement humain, économique, social et territorial. Dans nos propres pays du Nord rappelons-nous le rôle joué historiquement par les coopératives, les mutuelles et les associations. Rappelons-nous le rôle joué par ces organismes au moment des indépendances. La démarche d'ESS se caractérise par une « incapacitation » des personnes. C'est pour cela que les acteurs locaux d'ESS dans les pays du Sud et pas seulement les PMA sont très utiles pour faciliter les transitions pour sortir de l'économie informelle. Le pouvoir d'action ne se limite aux secteurs productifs, en particulier secteur agricole, mais concerne des domaines comme l'éducation ou des catégories de personnes comme la jeunesse et les femmes. Il ne s'agit pas de justifier une démobilisation des Etats ou des Collectivités territoriales mais de contribuer à ce que les besoins et les attentes des populations soient exprimées et prises en compte.

3° Nos propositions ne sont pas exhaustives et définitives mais eu égard à la date de leur remise nous souhaiterions qu'elles puissent inspirer les Pouvoirs publics dans la définition des cadres d'intervention, en particulier dans le domaine financier. Nous espérons que les deux ministères de tutelle de l'AFD les prendront en considération dans la fixation des objectifs du groupe AFD.

### **Intervention d'Alexandre LOURIE (Groupe SOS)**

Il y a 26 recommandations. Elles sont ambitieuses mais pragmatiques. Réalisables.

Elle ne sortent pas de mon chapeau mais d'une large consultation.

Je remercie les 50 personnes consultées en bilatéral, ainsi que celles présentes aux réunions préparatoires. Elles couvrent un spectre large : les collègues du CNDSI mais aussi au-delà : AFD, Commission Européenne, acteurs majeurs de l'ESS du Sud, acteurs privés directement concernés par les logiques de nouveau pacte financier mondial du Sommet des 22-23 juin.

Je remercie aussi le Ministère d'avoir innové dans la préparation du CNDSI, rendant les échanges plus étayés et utiles.

Nos recommandations sont regroupées en 6 catégories :

1. Adoption d'une définition large de l'ESS, en se basant sur des indicateurs d'impact communs. - S'arrimer au standard international : une définition de l'OIT reprise par la résolution de l'ONU du 18 avril 2023, qui permet de dépasser les frontières françaises.

2. Mettre l'ESS dans la feuille de route du Quai d'Orsay. Car la résolution ONU doit encore être suivie d'effet. En particulier, il faut porter l'ESS au niveau des organisations internationales, en appui bilatéral aux États (nombreux à nous solliciter - l'Etat, l'AFD mais aussi les ONG spécialisées en ESS du Groupe SOS), dans le réseau diplomatique notamment en faisant se rencontrer les acteurs, via la coopération des Collectivités territoriales qui sont pionnières

3. Même démarche, à l'échelle de l'Union européenne qui est volontaire en matière d'ESS. Par exemple, avec un fonds multi-bailleurs européen dédié, ou avec un programme inspiré du modèle « Erasmus » de parrainage, de voyages apprenants dédié à l'ESS, pour un partage mutuel d'expertise. Pour aussi apprendre, au Nord, du Sud. Ce qui est particulièrement pertinent en matière d'ESS.

4. Inscrire le développement de l'ESS dans la feuille de route du Groupe AFD, qui est en cours de rédaction. Pour que l'ESS y soit plus coordonnée (aujourd'hui fragmentée dans plusieurs silos de l'agence et de Proparco), à plus haut niveau (direction générale), avec guichet(s) dédié et expert, en n'oubliant pas de renouveler la feuille de route "Social and Inclusive Business" arrivant à terme en 2023 - sous ce nom ou un autre. Plus largement, il serait pertinent d'introduire des critères relevant de l'ESS dans les marchés publics de l'AFD.

5. Compléter et clarifier le continuum d'outils d'investissements solidaires et durables de l'agence AFD et de Proparco à destination des acteurs de l'ESS. Les « trous dans la raquette » étant l'une des critiques les plus entendues lors de la consultation. En miroir, une proposition tout aussi consensuelle est de développer les outils intermédiés de financement et de garantie destinés aux structures qui financent les acteurs de l'ESS (e.g. banques, fonds et institutions de microfinance), tant sur l'amorçage (e.g. tickets à partir de 50K€) que sur le passage à l'échelle (e.g. tickets à partir de 500K€), en dette, subvention et en fonds propres. Et viser de dédier une part significative des investissements de Proparco à l'ESS d'ici 5 ans.

6. Enfin, dans la lignée du Conseil Présidentiel pour le Développement et du Sommet pour un Nouveau Pacte Financier Mondial des 22-23 juin, il faut jouer sur l'effet levier des deniers publics sur les fonds privés - investisseurs mais aussi fondations. Notamment par la "Blended Finance", avec des mécanismes de financement de premières pertes, qui encouragent la prise de risque auprès des acteurs de l'ESS - en prenant les tranches les plus risquées, le Groupe AFD aurait un effet levier démultiplié considérable. Cela peut aussi passer par appel d'offre (sur le modèle de fonds lancés par la KfW), et s'appuyer sur un espace de dialogue entre financeurs publics et privés qui n'existe pas suffisamment aujourd'hui.

C'est le bon moment. La France a tous les atouts pour être au rendez-vous. Vous pourrez compter sur nous.

### **Intervention d'Henri AREVALO (CIRMA)**

Mesdames les Ministres,  
Mesdames et Messieurs  
Chères et chers collègues,

D'abord il convient de saluer le travail réalisé par le collège de l'ESS qui est une base solide à nos réflexions et pour nos échanges.

Je voudrais formuler ici deux remarques.

La première consiste à appuyer l'intérêt dans les politiques de développement et de solidarité internationale de la France de défendre et promouvoir l'économie sociale et SOLIDAIRE. N'abandonnons jamais ce dernier qualificatif qui marque bien une vision et une valeur.

Pardonnez-moi si mon intervention peut vous apparaître trop idéologique mais nous avons aujourd'hui aussi besoin de retrouver du sens dans nos engagements et rappeler les valeurs qui nous animent et ont fondé notre République.



L'ESS est un modèle économique à part entière en capacité de se substituer progressivement par changement d'échelle au modèle dominant actuel basé sur la recherche du profit quoiqu'il en coûte pour la planète et les générations futures.

L'ESS n'est pas une économie de la réparation, orthopédique, à la marge, elle ne se réduit pas à l'insertion sociale et professionnelle ou à l'action caritative, à l'économie des pauvres pour les pauvres. Si elle est l'économie à faible ou zéro lucrativité, elle est surtout celle à zéro cupidité, capable de s'inscrire dans un marché régulé et donc de répondre aux réels besoins des populations et de contribuer à la gestion des biens communs.

L'ESS porte des progrès démocratiques de nos sociétés, elle contribue au partage des richesses, participe à la lutte contre les inégalités, est équitable, produit du lien social, de la coopération et de la fraternité.

C'est en ce sens qu'elle est la mieux adaptée pour relever les défis du développement et de la solidarité internationale. Du local au global, du global au local. Elle est l'économie pour les générations futures car dès aujourd'hui elle prend en compte leur avenir et est le modèle économique qui leur permettra dans plusieurs années le vivre ensemble en paix.

Ma deuxième remarque sera plus brève. Elle portera sur la question du lien aux territoires. Ses modes de structuration et d'organisation font que l'ESS prend sa force dans des dynamiques locales générées par les citoyens mais aussi par les collectivités locales et autres acteurs publics. Il y a convergence d'intérêt entre les différents acteurs des territoires à construire ensemble des dynamiques qui dans le respect de la loi verront chacun trouver sa place : élus, entrepreneurs, travailleurs, consommateurs, citoyens, ... l'ESS est particulièrement propice à trouver des solutions adaptées à chaque territoire pour répondre aux réels besoins des populations, notamment la gestion des biens communs.

L'ESS est bien un terrain d'action propice à des démarches multi acteurs.

Enfin je dirai également pour conclure qu'en matière d'ESS nous avons beaucoup à apprendre de nos pays partenaires tant ce modèle économique est y finalement plus développé que nous pourrions le penser.

Encore merci aux représentants du collège ESS pour leur travail et les 26 propositions concrètes et pragmatiques.

Merci pour votre écoute.